

Planifier l'immigration pour répondre aux besoins du Québec

Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain dans le cadre des consultations sur la *Planification pluriannuelle de l'immigration 2020-2022* du gouvernement du Québec.

.....

Présentées à Simon Jolin-Barrette, ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec

22 juillet 2019

Table des matières

Préambule	3
Contexte	3
Introduction.....	3
1. Contrer la rareté de la main-d'œuvre	6
2. Arrimer l'immigration aux besoins du marché du travail.....	8
2.1. La reconnaissance des ordres professionnels	8
2.2. Intégration en emploi et francisation	9
3. Rehausser les seuils d'immigration	9
3.1 Accroître la part de l'immigration économique.....	11
3.2 Miser davantage sur les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux.....	11
4. Communiquer nos besoins et notre ouverture	12
Conclusion	13
Synthèse des recommandations	14

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Contexte

Le 7 juin 2019, le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a déposé les propositions d'orientations gouvernementales qui établissent le niveau et la composition de l'immigration québécoise pour les années 2020, 2021 et 2022. Ces orientations font l'objet d'une consultation publique par la Commission des relations avec les citoyens. Parmi les propositions mises de l'avant par le gouvernement du Québec, il est suggéré d'augmenter graduellement les niveaux d'immigration dans les prochaines années. Pour la Chambre et ses membres, cette consultation revêt une grande importance. Il est essentiel d'élaborer une planification de l'immigration dument réfléchie – basée sur les faits et les signaux du marché du travail – en fonction des besoins de l'économie québécoise.

En février 2019, dans la foulée du dépôt du projet de loi 9, le gouvernement du Québec a entamé une mise à jour de son cadre légal concernant la sélection des personnes immigrantes. L'objectif général de cette nouvelle loi est de faire en sorte que les processus d'immigration répondent mieux aux besoins du Québec, et que la francisation et l'intégration à la société québécoise soient plus efficaces. Le projet de loi prévoyait également une diminution temporaire des seuils d'immigration – les faisant passer de 50 000 à 40 000 à compter de 2019 – basée sur une volonté de mieux sélectionner, intégrer et franciser les nouveaux arrivants. Malgré le fait qu'elle préconise depuis des années un rehaussement des seuils d'immigration, la Chambre avait tout de même pris acte de cette volonté du gouvernement du Québec de les réduire temporairement. La Chambre soulignait alors l'importance du caractère temporaire de cette diminution des seuils et demandait qu'ils soient rapidement rehaussés de façon à répondre aux importants besoins de main-d'œuvre des entreprises. En outre, elle partage la volonté du gouvernement de bien intégrer les nouveaux arrivants en sol québécois. La Chambre s'y affaire d'ailleurs concrètement depuis plusieurs années par l'entreprise de ses programmes *Interconnexion* et *J'apprends le français*, mis en œuvre avec l'appui du gouvernement du Québec.

La présente phase de planification s'inscrit dans la foulée de ces changements apportés au nombre d'immigrants admis et au système d'immigration. L'objectif est de revoir la façon de sélectionner, d'intégrer et de franciser les personnes immigrantes.

Ce mémoire présente les constats et les recommandations de la Chambre.

Introduction

Le Québec et sa métropole traversent actuellement une période de prospérité et de dynamisme économique remarquable. Le taux de chômage est à son niveau le plus bas depuis près de 40 ans. Il y a là un tout nouveau paradigme pour l'économie québécoise. La croissance économique est soutenue et augmente les besoins de main-d'œuvre, mais le vieillissement de la population cause un resserrement

démographique¹. La combinaison de ces deux facteurs fait en sorte que d'importants besoins de main-d'œuvre se font sentir partout au Québec, et ce, dans pratiquement tous les secteurs de l'économie.

Le milieu des affaires est bien placé pour détecter les besoins du marché de l'emploi. D'ailleurs, dans son mémoire en vue de la planification pluriannuelle de 2012-2015, la Chambre anticipait déjà le resserrement du marché qui vient aujourd'hui diminuer la disponibilité du bassin de travailleurs au Québec. À ce moment-là, elle identifiait que la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée représentait à la fois un important avantage de la métropole pour inciter des entreprises à s'y implanter ou à prendre de l'expansion, mais que cet accès aux talents représenterait également un frein potentiel à son développement.

Il s'agit d'ailleurs là d'une tendance de fond : les indicateurs et prévisions suggèrent que la situation devrait perdurer pendant plusieurs années. C'est-à-dire que la création d'emplois se poursuivra, mais sera sans doute limitée par un taux de chômage très faible et la diminution attendue du bassin de travailleurs disponibles².

Cette nouvelle réalité a des répercussions sérieuses sur les entreprises et les stratégies qu'elles doivent adopter pour pourvoir les emplois disponibles. Il s'agit également d'un renversement de tendance majeur. Historiquement, les principaux défis économiques concernaient la création d'emploi; les politiques publiques en matière de développement économique étaient réfléchies en ce sens. Maintenant, l'enjeu principal en matière de main-d'œuvre est plutôt de trouver des façons de pourvoir les postes disponibles.

Un nouveau défi requiert des solutions novatrices. Aux yeux de la Chambre, il est évident que ce phénomène d'ampleur doit être abordé – autant par les entreprises que par les décideurs – en déployant des mesures sur tous les fronts, soit :

1. La formation de nouveaux talents et la formation continue.
2. La rétention des travailleurs expérimentés sur le marché du travail afin d'élargir le bassin démographique des travailleurs disponibles, en particulier dans un contexte de vieillissement de la population.
3. L'automatisation de certaines tâches pour augmenter la productivité de la main-d'œuvre³.
4. L'immigration, qui permet d'accueillir de nouveaux talents, souvent très qualifiés, directement sur le marché du travail.

En matière d'immigration, la Chambre est proactive et mobilisée depuis plus de 10 ans afin de mettre en relief l'importance de miser sur les talents issus de l'immigration. Le besoin de s'ouvrir aux talents venant de l'extérieur est devenu particulièrement criant pour les entreprises avec l'avènement du plein emploi et de son corolaire, la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans de nombreux secteurs.

La Chambre est également active sur le terrain. Avec l'appui du gouvernement du Québec, elle déploie des programmes qui viennent en aide aux nouveaux arrivants et leur permet de mieux s'intégrer dans leur société d'accueil. À travers ses services aux entreprises ACCLR, la Chambre favorise l'intégration des immigrants au marché du travail, que ce soit par son programme *Interconnexion*, qui a pour but d'intégrer en emploi des immigrants qualifiés dans leur domaine d'expertise, ou par *J'apprends le français*, un programme novateur de jumelage linguistique qui développe les compétences en français des commerçants au sein même de leur milieu de travail.

De plus, il importe de considérer que l'immigration au Québec est un phénomène qui concerne particulièrement la grande région de Montréal. Comme métropole et comme région la plus peuplée du Québec, il est logique que Montréal soit une terre d'accueil naturelle pour les nouveaux arrivants. Il s'agit

¹ Institut de la statistique du Québec, *Le bilan démographique du Québec*, édition 2018, décembre 2018. [En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bilan2018.pdf>].

² Gouvernement du Québec, *Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2018*, 3 décembre 2018. [En ligne : http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_lepointDec2018.pdf].

³ Bien que l'automatisation présente une solution importante pour l'avenir du travail, elle ne remplacera toutefois pas les besoins de main-d'œuvre qui sont constamment en croissance.

d'ailleurs d'une dynamique partagée avec les métropoles à l'échelle planétaire; les grandes villes des pays sont souvent les plus diversifiées.

À cet effet, les chiffres sont probants. Alors que les personnes immigrantes représentent aujourd'hui 13,7 % de la population québécoise, elles constituent 24,6 % de la population de la région métropolitaine de Montréal⁴. Concrètement, ce sont 85,1 % des nouveaux arrivants québécois qui s'installent dans le grand Montréal⁵. D'ailleurs, il est à prévoir que ce phénomène continuera de s'intensifier au cours des années à venir. Les projections indiquent que la part d'immigrants dans le grand Montréal devrait croître au point de représenter près du tiers de sa population d'ici 2036⁶.

La Chambre partage la volonté du gouvernement d'accélérer la régionalisation des immigrants. Le phénomène de rareté de la main-d'œuvre se fait sentir dans toutes les régions du Québec et il est important que les entreprises puissent avoir accès aux effectifs dont ils ont besoin. Il importe toutefois de s'assurer que cette planification régionale de l'immigration soit faite de façon à ce que tous y gagnent, c'est-à-dire qu'elle n'a pas comme effet collatéral de réduire le bassin de main-d'œuvre disponible pour la grande région de Montréal.

La réduction des seuils d'immigration soulève ainsi des préoccupations au sein de la communauté des affaires. Les besoins en main-d'œuvre sont immenses et les entreprises cherchent des talents et des travailleurs. La Chambre a d'ailleurs pris acte de la décision du gouvernement de réduire les seuils de façon temporaire afin de mieux intégrer les nouveaux arrivants en matière de francisation. Elle a également rappelé la nécessité de rehausser rapidement les seuils afin de faire face aux importants besoins de main-d'œuvre. Ainsi, il serait possible de conjuguer une augmentation du nombre d'immigrants qui s'installent dans toutes les régions du Québec aux besoins des employeurs de la métropole. Le fait que le gouvernement ait déjà annoncé son intention de relever les seuils au cours des années à venir envoie d'ailleurs un signal positif.

La Chambre appuie entièrement l'objectif du gouvernement d'améliorer l'intégration des immigrants au marché du travail et à la société québécoise. Lors des consultations sur le projet de loi 9, la Chambre a proposé des pistes de solution afin de favoriser une meilleure intégration, d'offrir une réponse plus rapide aux besoins des entreprises en matière de recrutement et d'ainsi contribuer à ce que Montréal et le Québec poursuivent leur lancée économique actuelle.

La Chambre s'est d'ailleurs réjouie de la mise en place du système Arrima, le nouveau système de gestion des demandes d'immigration, basé sur la déclaration d'intérêt. Aux yeux de la Chambre, il s'agit là d'un outil stratégique qui permettra l'adéquation entre les profils des travailleurs immigrants et les besoins réels des entreprises, tout en réduisant les délais de traitement et les incertitudes qu'ils occasionnent.

Les attentes envers ce nouveau système sont énormes. S'il fonctionne à la hauteur de son potentiel, l'intégration professionnelle des nouveaux arrivants en sera facilitée. L'écart entre les taux de chômage des immigrants et du reste de la population devrait ainsi être amoindri. À terme, cela permettra au gouvernement d'augmenter davantage les seuils d'immigration et d'ainsi maximiser la contribution économique des nouveaux arrivants.

La Chambre tient à réitérer trois recommandations formulées lors des consultations sur le projet de loi 9 et qui demeurent pertinentes aujourd'hui :

1. Que le gouvernement du Québec veuille à ce que le processus de sélection soit simple, efficace et facile à comprendre pour quiconque souhaite immigrer au Québec;
2. Que le gouvernement veuille à ce que les populations les plus susceptibles de s'intégrer facilement soient ciblées, notamment les étudiants étrangers et les travailleurs étrangers temporaires;

⁴ Communauté métropolitaine de Montréal, *Perspective grand Montréal : un bulletin de l'observatoire grand Montréal*, N° 38, mai 2019. [En ligne : http://cmm.gc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/38_Perspective.pdf].

⁵ *Idem.*

⁶ *Idem.*

3. Que le gouvernement consacre les ressources nécessaires à l'accompagnement et à la francisation des immigrants qui en ont besoin.

À celles-ci s'ajoutent huit recommandations, regroupées sous quatre grands axes :

1. Contrer la rareté de la main-d'œuvre;
2. Arrimer l'immigration aux besoins du marché du travail;
3. Rehausser les seuils d'immigration pour les années 2020-2022;
4. Communiquer nos besoins et notre ouverture.

1. Contrer la rareté de la main-d'œuvre

La vitalité économique du Québec et de sa métropole ne fait aucun doute. En 2018, la croissance économique de Montréal a été la plus forte parmi 13 grandes villes canadiennes. Du jamais vu. Les investissements privés sont en hausse. L'attractivité économique de Montréal – de même que sa réputation internationale – est manifeste. Cette effervescence contribue à un fort resserrement du marché du travail. Le taux de chômage montréalais a atteint 5,5 % en 2018. Il s'agit là du taux le plus bas en plus de 40 ans.

Le nombre de travailleurs québécois qui partent à la retraite est en hausse depuis les dernières années⁷. Il ne s'agit pas d'une surprise puisque le vieillissement de la population était anticipé depuis plusieurs années. À titre d'exemple, **en 2018, ce sont 60 000 personnes qui ont pris leur retraite, une augmentation significative par rapport aux 40 000 personnes qui avaient fait de même en 2011**⁸. Cette tendance s'accroîtra au cours des prochaines années. **Ce seront 1,1 million d'emplois à pourvoir en 2020, et ce, uniquement pour pallier les départs à la retraite**⁹. Même en déployant des initiatives pour inciter les travailleurs expérimentés à demeurer sur le marché de l'emploi plus longtemps, le défi pour combler ces postes demeurera bien réel.

Dans ce contexte, la rareté de la main-d'œuvre est identifiée par une majorité des membres de la Chambre comme étant le principal frein à la croissance de leur entreprise (52 %), bien devant l'environnement fiscal (26 %), l'innovation (17 %), la fluidité des transports (13 %) et l'accès aux marchés étrangers (10 %)¹⁰.

De plus, lorsqu'interrogée sur les actions que le gouvernement du Québec devrait poser en priorité pour accroître le bassin de main-d'œuvre disponible, la majorité des répondants (64 %) considérait qu'il faut prioritairement faciliter l'intégration professionnelle des immigrants. Cette réponse venait au premier rang, bien devant d'autres avenues comme l'amélioration de la rétention d'étudiants canadiens et internationaux diplômés au Québec (49 %), l'augmentation du taux de diplomation (34 %) ou la rétention des travailleurs de 55 ans et plus sur le marché du travail (29 %)¹¹.

La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) estimait récemment à près de 121 000 le nombre de postes vacants à pourvoir au Québec au début de 2019. C'est d'ailleurs le Québec qui affiche le plus haut taux de postes vacants au Canada¹².

⁷ Institut de la statistique du Québec, *Portrait des nouveaux retraités au Québec et ailleurs au Canada de 2009 à 2018*, avril 2019. [En ligne : <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/bulletins/flash-info-201904.pdf>].

⁸ *Idem*.

⁹ Emploi-Québec, *Le marché du travail au Québec : perspectives à long terme 2011-2020*, septembre 2011. [En ligne : <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs2093946>].

¹⁰ Sondage de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, 318 répondants, réponses obtenues du 29 mai au 3 juin 2018.

¹¹ *Idem*.

¹² Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, *Postes à pourvoir : les postes vacants dans le secteur privé au T1 2019*, juin 2019. [En ligne : <https://www.cfib-fcei.ca/sites/default/files/2019-06/postes-a-pourvoir-2019-T1.pdf>].

Les projections relatives aux besoins du marché du travail sont sans équivoque : d'importantes pénuries sont prévues dans plusieurs secteurs de l'économie. Cela pourrait même constituer une menace pour la croissance économique et la prospérité à long terme du Québec. Selon un sondage mené par la Banque de développement du Canada (BDC), 53 % des petites et moyennes entreprises (PME) sondées affirment que le manque de main-d'œuvre limitera leurs investissements¹³. Cet enjeu a été mentionné comme principal obstacle à l'investissement pour maintenant deux années consécutives.

Bien que les enjeux de main-d'œuvre soient présents dans pratiquement toutes les sphères de l'économie, certains secteurs et types d'emplois font l'objet d'une pénurie plus prononcée. Des pénuries de main-d'œuvre sont prévues dans plusieurs secteurs de l'économie. Voici quelques exemples :

- Dans le secteur des technologies de l'information (TI), le comité sectoriel TECHNOCompétences estime que près de 44 000 emplois seront à pourvoir d'ici 2021¹⁴.
- En aéronautique, la grappe de l'industrie Aéro Montréal prévoit que plus de 31 000 emplois seront à pourvoir au cours de la prochaine décennie¹⁵.
- Dans le domaine de la restauration, 18 943 emplois seront à pourvoir d'ici 2035, selon Desjardins¹⁶, ce qui représentera une demande de main-d'œuvre supérieure à l'offre. De plus, des établissements de restauration rapide revoient leurs opérations de service à la clientèle et déploient, par exemple, des caisses automatisées pour commander, en plus d'avoir recours de manière accrue aux produits prétransformés.
- Dans le domaine manufacturier, d'ici 2025, 75 % de la main-d'œuvre du secteur devra détenir un diplôme d'études postsecondaires. De plus, 82 % des entreprises du secteur manufacturier évoquent des problèmes de recrutement et 58 % éprouvent de la difficulté à retenir leurs employés¹⁷. On y observe d'ailleurs une forte demande pour les compétences dites « STEM » : sciences, technologie, ingénierie et mathématiques. Une importante croissance de la demande de main-d'œuvre formée aux 2^e et 3^e cycles universitaires est également prévue.

Bref, pratiquement tous les secteurs font ou feront face à des enjeux de recrutement. L'immigration est sans contredit une des solutions clés pour répondre aux défis en matière de main-d'œuvre. Il est toutefois nécessaire que celle-ci se fasse en adéquation avec les besoins des entreprises. Le système Arrima offre une partie de la solution en sélectionnant les nouveaux arrivants en fonction d'offres d'emploi. L'étape suivante sera d'évaluer en permanence les besoins des entreprises afin d'ajuster de manière agile les critères de sélection utilisés par Arrima.

Recommandation n^o. 1 : Mettre en place un mécanisme semi-annuel de consultation des entreprises et des organismes les représentant afin d'évaluer les besoins en main-d'œuvre.

Recommandation n^o. 2 : Ajuster annuellement les critères de sélection de la plateforme Arrima afin qu'ils reflètent l'évolution des besoins du marché de travail.

¹³ Banque de développement du Canada, *Intentions d'investissement des entrepreneurs canadiens – Perspectives 2019*, 15 janvier 2019. [En ligne : https://www.bdc.ca/fr/a_propos/recherche_pme/pages/intentions-investissement-entrepreneurs-canadiens-perspectives-2019.aspx].

¹⁴ Les Affaires, *Le Québec devra trouver 44 000 travailleurs en TIC d'ici 2021*, 25 avril 2017.

[En ligne : <https://www.lesaffaires.com/techno/technologie-de-l-information/le-quebec-devra-trouver-44-000-travailleurs-des-tic-d-ici-2021/594569>].

¹⁵ Aéro Montréal, *Aérospatiale – plus de 30 000 postes à combler d'ici 10 ans*, 17 novembre 2017. [En ligne : <https://www.aeromontreal.ca/aerospatiale/rentemillepostes.html>].

¹⁶ Desjardins, *La restauration commerciale : chaud devant!* 5 juillet 2018. [En ligne : <https://www.desjardins.com/ressources/pdf/per0718f.pdf>].

¹⁷ Investissement Québec, *10 solutions de recrutement innovantes*, page consultée le 11 juillet 2019. [En ligne : <https://www.manufacturiersinnovants.com/fr/entretiens-experts/10-solutions-de-recrutement-innovantes>].

2. Arrimer l'immigration aux besoins du marché du travail

Une meilleure intégration des immigrants au marché du travail est essentielle pour le milieu des affaires et pour la croissance des entreprises de la métropole. Historiquement, le système d'immigration axé sur le principe « premier arrivé, premier servi » ne répondait pas aux besoins du marché du travail. Au fil des années, le volume de demandes a largement dépassé la capacité de traitement de l'appareil gouvernemental. Le processus s'est retrouvé congestionné, notamment par le fait que toutes les demandes reçues devaient être traitées de manière chronologique.

Dans cette optique, la Chambre salue la mise en place du nouveau système Arrima, ainsi que le concept de déclaration d'intérêt. L'implantation de ce nouveau système se base sur des invitations ciblées faites auprès de candidats avec des compétences spécifiques, lesquelles sont plus susceptibles de répondre aux besoins du marché du travail du Québec et de sa métropole. La Chambre souligne également la décision du gouvernement de traiter en priorité les demandes d'immigration de travailleurs qui se trouvent déjà en sol québécois.

Dorénavant, les invitations qui seront faites à travers ce système permettront de mieux prendre en considération les besoins spécifiques des employeurs, partout au Québec. Cela permettra aussi d'accélérer la venue de travailleurs qualifiés dans des secteurs précis.

La surqualification des immigrants est un autre enjeu identifié par la communauté d'affaires. Selon des données récentes de l'Institut du Québec, à Montréal, 63 % des immigrants détenant un diplôme universitaire sont surqualifiés¹⁸, surpassant ceux résidant à Vancouver. À Montréal, le taux de scolarisation universitaire des immigrants récents est d'ailleurs près de deux fois plus élevé que celui des non-immigrants¹⁹.

Le taux de chômage est en forte baisse chez les personnes qui ont immigré récemment. Il s'agit là d'une excellente nouvelle et d'un important changement par rapport à la tendance observée dans les dernières années. Depuis 2017 en particulier, la situation des immigrants sur le marché du travail s'est améliorée. L'écart entre le taux de chômage des immigrants installés au Québec depuis cinq à dix ans et celui des natifs s'est réduit. Il a d'ailleurs presque rattrapé celui de l'Ontario. Cela dit, des écarts persistent entre les personnes immigrantes et le reste de la population, autant en matière de revenu que de taux de chômage. En 2018, le taux de chômage était de 11,4 % chez les immigrants établis au Québec depuis moins de cinq ans, plus du double de celui des non-immigrants (5,5 %) (voir tableau 1).

Plusieurs pistes sont à privilégier pour améliorer l'intégration en emploi des nouveaux arrivants.

2.1. La reconnaissance des ordres professionnels

La reconnaissance des ordres professionnels est une des avenues prioritaires. Malgré d'importants progrès réalisés au cours des dernières années, notamment par l'Ordre des comptables professionnels agréés (CPA) et l'Ordre des ingénieurs du Québec (OIQ) qui offrent des voies menant à une accréditation en moins de 12 mois²⁰, beaucoup de travail reste à faire afin d'améliorer la rapidité et la fluidité des processus de reconnaissance des acquis et des compétences des immigrants professionnels. Le gouvernement et ses partenaires doivent continuer à travailler de concert avec les ordres professionnels afin de trouver des solutions créatives et cohérentes dans le but d'accélérer la reconnaissance des qualifications obtenues à l'étranger, en explorant notamment la possibilité d'entamer les processus alors que le candidat se trouve

¹⁸ Institut du Québec, *Plus diplômés, mais sans emploi. Comparer Montréal : le paradoxe de l'immigration montréalaise*, décembre 2016. [En ligne : https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/recherche/8448_plusdiplomes_idq-rpt_en.pdf?sfvrsn=2].

¹⁹ Communauté métropolitaine de Montréal, *Perspective grand Montréal : un bulletin de l'observatoire grand Montréal*, N° 38, mai 2019. [En ligne : http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/periodique/38_Perspective.pdf].

²⁰ Ordres des ingénieurs du Québec, *Nouveau règlement pour améliorer l'accès à la profession des professionnels formés à l'étranger*, 12 juin 2018. [En ligne : <https://www.oiq.qc.ca/fr/sallePresse/communiquésDePresse/Pages/default.aspx?communiqueID=271>].

encore dans son pays d'origine. À cet effet, l'implantation de la plateforme Arrima devrait contribuer à accélérer les processus puisque les immigrants seront dorénavant sélectionnés en fonction de leurs compétences.

Recommandation n° 3 : Exiger que chaque ordre professionnel présente un plan pour offrir des voies d'accréditation à l'intérieur d'une période de 12 mois.

2.2. Intégration en emploi et francisation

La Chambre est d'avis que la connaissance du français ne devrait pas constituer une barrière à l'entrée pour une personne qui désire s'établir au Québec. Elle estime plutôt qu'il faut miser sur plus d'efforts en francisation et un accompagnement plus soutenu des nouveaux arrivants.

En ce sens, la Chambre reconnaît les efforts déployés par le gouvernement du Québec en matière d'intégration des nouveaux arrivants. La récente annonce d'investissements de 70 \$ millions en francisation est un bon exemple d'initiative fortement soutenue par le milieu des affaires et répond à des besoins réels.

En matière d'intégration professionnelle des nouveaux arrivants et de francisation, la Chambre a développé au cours des dernières années une solide expertise terrain grâce à ses programmes *Interconnexion* et *J'apprends le français*, offerts avec l'appui du gouvernement du Québec.

- Le programme ***Interconnexion***, réalisé en partenariat avec le gouvernement du Québec, permet un contact privilégié entre les organisations montréalaises et les nouveaux arrivants qualifiés afin de favoriser leur intégration professionnelle. Ce programme répond autant aux besoins des entreprises qu'à ceux des immigrants grâce à une formule flexible qui comprend des activités de jumelage gratuites et variées. Depuis 2010, plus que 9 000 immigrants ont participé au programme au sein de 1 500 entreprises. Au total, ce sont plus de 20 000 activités de maillage qui ont été réalisées. Le programme a une cible annuelle de 2 000 immigrants qualifiés. Il affiche des résultats probants : un taux de placement en emploi de 70 % et un taux de satisfaction qui dépasse 90 %.
- ***J'apprends le français***, créé en 2016, est un programme novateur de jumelage linguistique entre des étudiants et des commerçants : des ateliers gratuits et personnalisés ont cours directement sur le lieu de travail des commerçants afin de développer les compétences linguistiques qui leur permettront ensuite d'offrir un service en français à leur clientèle. Depuis sa création, ce sont plus de 240 mentors qui ont été jumelés avec plus de 500 entrepreneurs. Le programme est disponible dans la grande région métropolitaine.

De nombreuses organisations, dont la Chambre, sont déjà en relation directe avec les entreprises pour favoriser l'intégration de nouveaux arrivants. Ces entreprises pourraient également être mises à profit par le gouvernement afin de sonder plus largement les besoins de main-d'œuvre des employeurs, notamment en ce qui concerne les emplois d'été disponibles, l'accueil de stagiaires ou encore les emplois étudiants.

Recommandation n° 4 : Poursuivre les efforts d'intégration des nouveaux arrivants, mesurer les résultats des différentes initiatives et s'assurer que les services offerts sont bien communiqués aux nouveaux arrivants.

3. Rehausser les seuils d'immigration

Le Québec vit présentement une situation de quasi plein emploi. Le taux de chômage de la population en général se trouve à un plancher historique et le chômage des nouveaux arrivants est également en nette diminution, surtout pour les immigrants reçus dans les 5 à 10 dernières années (tableau 1). Les données démontrent que le marché de l'emploi actuel pourrait facilement accueillir un plus grand nombre de personnes immigrantes, particulièrement dans le contexte de vieillissement de la population et des nombreux postes qui seront à pourvoir avec les départs à la retraite.

Tableau 1 : Taux de chômage au Québec, 2014-2018²¹

	2014	2015	2016	2017	2018
Global	7,7 %	7,6 %	7,1 %	6,1 %	5,5 %
Immigrants, 5 ans et moins	17,2 %	18 %	15,1 %	15,8 %	11,4 %
Immigrants, 5 à 10 ans	10,1 %	11,4 %	11 %	7,6 %	6,5 %

Pour les trois prochaines années, le gouvernement du Québec se propose d'accueillir annuellement entre 49 500 et 52 500 nouveaux arrivants²², soit sensiblement le même nombre qui a été reçu au cours des trois dernières années (53 245 en 2016; 52 400 en 2017; 51 120 en 2018²³). Parallèlement, le nombre de postes vacants est en forte augmentation depuis deux ans (tableau 2).

Tableau 2 : Immigration et état du marché du travail au Québec, 2014-2018²⁴

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'immigrants reçus	50 248	48 975	53 245	52 400	51 120
Nombre de postes vacants²⁵	67 300	63 100	67 600	94 500	112 000
Nombre d'immigrants reçus/postes vacants	0,75	0,78	0,79	0,55	0,46

La Chambre est d'avis que le nombre annuel de nouveaux arrivants devrait avant tout être établi en fonction des besoins de l'économie du Québec et de la capacité à bien intégrer les immigrants au marché du travail. De plus, peu importe le nombre d'immigrants reçus, le Québec continuera de subir des pressions accrues en raison des réalités démographiques en lien avec le vieillissement de la population. D'ici 2030, il y aura davantage de décès que de naissances par année au Québec. L'accueil de nouveaux arrivants et d'étudiants représente donc une partie de la solution à cette réalité démographique²⁶.

Depuis 2016, la Chambre recommande au gouvernement de cibler l'accueil de 60 000 nouveaux arrivants par année. Ce nombre tient de la volonté double de répondre aux besoins du marché du travail, notamment pour répondre aux demandes des régions, mais également de conserver le poids démographique du Québec dans le Canada (environ 23 %). Aujourd'hui, l'accueil de 60 000 immigrants par année nous semble un seuil minimal à atteindre. Non seulement les besoins de main-d'œuvre sont maintenant plus importants qu'en 2016, mais le seuil de 60 000 d'immigrants contribuerait désormais à diminuer le poids démographique du Québec dans le Canada.

²¹ Données de la FCEI, l'Institut du Québec et l'Institut de la statistique du Québec, compilées par la CCMM en juillet 2019.

²² Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *Consultation publiques 2019, la planification de l'immigration au Québec pour la période 2020-2022*, juin 2019. [En ligne : http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/planification/BRO_Consultation_PlanificationImmigration.pdf].

²³ Institut du Québec, *Seuils d'immigration au Québec : analyse des incidences démographiques et économiques*, mai 2019. [En ligne : https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/default-document-library/201905-immigration_vf.pdf?sfvrsn=0].

²⁴ Données de la FCEI, l'Institut du Québec et l'Institut de la statistique du Québec compilées par la CCMM en juillet 2019.

²⁵ Dernier trimestre de chaque année.

²⁶ Institut de la statistique du Québec, *Perspectives démographiques du Québec et des régions, 2016-2066 : édition 2019*, juillet 2019. [En ligne : <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/perspectives-2016-2066.pdf>].

Tableau 3 : Scénarios pour maintenir le poids démographique du Québec dans le Canada²⁷

	Proportion de l'immigration canadienne (%)	Immigration (nb)
2019	19 %	62 852
2020	20 %	68 200
2021	21 %	73 500
2022	22 %	78 056

Recommandation n° 5 : Augmenter les seuils d'immigration pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs :

- **Dans un premier temps, viser un seuil minimal de 60 000 immigrants par année;**
- **Puis, rehausser le nombre d'immigrants reçus dans une proportion équivalente au poids démographique du Québec dans le Canada (23 %).**

3.1 Accroître la part de l'immigration économique

C'est par l'immigration économique que le gouvernement du Québec peut choisir les candidats dont le profil correspond le mieux à son marché du travail et ainsi répondre à ses besoins criants en main-d'œuvre. La Chambre revendique depuis plusieurs années une augmentation du nombre d'immigrants économiques, c'est-à-dire de travailleurs spécialisés, de gens d'affaires et d'entrepreneurs, pour aider à répondre aux besoins du marché du travail, par rapport aux autres catégories d'immigration.

Dans cette perspective, nous prenons acte de l'intention du gouvernement d'augmenter la cible de la catégorie d'immigration à un minimum de 65 % à compter de 2020, sans quoi elle ne pourra répondre aux besoins en main-d'œuvre à long terme. Actuellement, le Canada accueille 55 % d'immigrants économiques contre 45 % de réfugiés et de personnes issues du programme de réunification familiale. Pour augmenter cette proportion, nous proposons d'augmenter le nombre total d'immigrants admis sur le territoire québécois, ce qui permettrait d'accroître la proportion d'immigrants économiques sans réduire le nombre absolu de réfugiés ou de personnes admis au Québec en fonction du programme fédéral. Le Québec pourra ainsi continuer de faire sa part en accueillant et en intégrant toutes les catégories d'immigrants.

Recommandation n° 6 : Augmenter progressivement la part d'immigration économique pour qu'elle atteigne minimalement 65 % de l'immigration totale.

3.2 Miser davantage sur les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants internationaux

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) est un outil précieux pour les entreprises. Il permet de répondre efficacement à la demande de personnel des entreprises, pour des besoins ciblés et des périodes précises.

La Chambre appuie le gouvernement du Québec dans ses démarches auprès du gouvernement fédéral afin d'augmenter le nombre de travailleurs temporaires. La Chambre encourage également les gouvernements du Québec et du Canada à collaborer étroitement afin d'adapter continuellement le

²⁷ Institut du Québec, *Seuils d'immigration au Québec : analyse des incidences démographiques et économiques*, données compilées par la CCMM, mai 2019. [En ligne : https://www.institutduquebec.ca/docs/default-source/default-document-library/201905-immigration_vf.pdf?sfvrsn=0].

programme aux réalités changeantes du milieu du travail. Cela suppose qu'il soit facile d'accès, à coût raisonnable, et qu'il comporte des délais d'attente réguliers et prévisibles.

Actuellement, il arrive que les entreprises aient recours à des travailleurs temporaires afin de pourvoir ponctuellement des postes permanents, pour lesquels elles ne trouvent pas de travailleurs disponibles.

Les travailleurs temporaires ont d'ores et déjà des compétences arrimées aux besoins du marché du travail. Ils sont spécifiquement sélectionnés sur la base d'une offre d'emploi. Ils ont déjà une ou plusieurs expériences professionnelles, des contacts locaux et des employeurs peuvent attester de leurs compétences. Une partie importante de leur intégration est amorcée, et même souvent réussie.

Les travailleurs temporaires connaissent la réalité du marché du travail québécois. Ils ont souvent déjà commencé à en saisir les codes, et à se familiariser avec la culture et la société.

Recommandation n° 7 : Renforcer, de concert avec le gouvernement fédéral, les mesures facilitant la transition du statut temporaire au statut permanent des travailleurs étrangers temporaires qui répondent à des besoins du marché du travail.

Les étudiants internationaux sont également des candidats stratégiques pour l'immigration au Québec. Ils détiennent un diplôme reconnu des employeurs, maîtrisent au moins l'une des deux langues de travail et connaissent déjà les valeurs et la culture de la société québécoise. Ils sont également familiers avec son climat.

La décision récente du MIDI de suspendre temporairement la réception de demandes dans le cadre du volet Diplômés du Québec du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) suscite des préoccupations au sein de la communauté d'affaires. La Chambre comprends que cette décision est de nature temporaire et que le gouvernement a l'intention de réactiver pleinement le volet Diplômés du Québec à compter du 1^{er} novembre 2019. Elle appuie cette réactivation et insiste sur l'importance de le faire le plus rapidement possible.

Cette situation illustre les pressions qui s'exerceront sur le gouvernement pour traiter rapidement les demandes des travailleurs temporaires présent sur le territoire québécois, des étudiants internationaux ainsi que de tous les candidats à l'immigration qui soumettront leur dossier dans le système Arrima. La Chambre recommande ainsi que le gouvernement procède à une analyse fine de ses capacités pour traiter tous ces dossiers rapidement. Le succès de la stratégie d'immigration du Québec, arrimée aux besoins du marché du travail, doit être une priorité. Pour y arriver, le gouvernement ne doit pas hésiter à y consacrer les ressources humaines et financières nécessaires.

Recommandation n° 8 : Procéder à une analyse fine des ressources, humaines et financières, nécessaires pour traiter rapidement tous les dossiers reçus dans le système Arrima et les bonifier au besoin.

4. Communiquer nos besoins et notre ouverture

L'immigration est une composante essentielle de la prospérité actuelle et future du Québec et de sa métropole. Cela dit, au-delà des besoins statistiques du marché du travail, la Chambre croit que ce sont les sociétés les plus diversifiées qui sont également les plus créatives et innovantes. En ce sens, la diversité de Montréal est certainement un des ingrédients essentiels à son succès économique actuel, sa réputation enviable et son rayonnement international.

Le gouvernement doit prendre soin de bien communiquer les bienfaits de l'immigration. Cette communication gagne à se faire sur plusieurs plans : auprès de la population, auprès des entreprises et sur la scène internationale.

En premier lieu, la Chambre considère qu'il est de la responsabilité du gouvernement du Québec de communiquer et de sensibiliser la population à l'importance de l'immigration afin de combler les besoins en main-d'œuvre du Québec. Cet effort de pédagogie est d'autant plus important et pertinent dans le contexte actuel de plein emploi et de vieillissement de la population.

Deuxièmement, la Chambre encourage le gouvernement à redoubler d'efforts afin de sensibiliser les entreprises québécoises à l'importance stratégique de s'ouvrir aux talents étrangers. Cela implique de faire en sorte qu'elles connaissent les nombreux programmes à leur disposition, de même que les avenues possibles pour embaucher de la main-d'œuvre provenant de l'étranger – que ce soit sur une base permanente ou temporaire. À cet effet, le gouvernement a tout avantage à miser sur les organismes voués au développement économique et en lien avec les entreprises du Québec, dont l'expertise et la crédibilité sur le terrain sont reconnues.

Enfin, la Chambre invite le gouvernement à poursuivre ses efforts de communication sur la scène internationale, notamment à travers les campagnes terrain de recrutement. Il semble également pertinent aux yeux de la Chambre d'envoyer un message aux potentiels immigrants à propos du nouveau système de sélection en place au Québec. Ce dernier fait en sorte que leur sélection est basée sur des compétences professionnelles spécifiques, lesquelles sont recherchées activement par les employeurs. Cela implique donc que, malgré les exigences du processus initial, leur intégration professionnelle au Québec en sera facilitée. Le Québec a tout avantage à envoyer, aux quatre coins du monde, un signal fort d'ouverture et de tolérance, fidèle à sa réputation et à son histoire.

Recommandation n° 9 : Entreprendre un vaste effort de communication, tant au Québec qu'à l'échelle internationale, afin de souligner l'importance de l'ouverture à l'immigration et de positionner le Québec comme destination idéale pour les talents venus de l'étranger.

Conclusion

L'économie du Québec et de sa métropole roule à plein régime. Dans la situation actuelle de plein emploi, des pénuries se font sentir dans plusieurs secteurs d'activité. Le principal enjeu pour la croissance des entreprises est désormais l'accès à une main-d'œuvre qualifiée. Les bons leviers économiques sont en place afin de consolider et d'accroître la performance économique du Québec et de sa métropole. Pour poursuivre sur cet élan prometteur, il est prioritaire d'appuyer nos entreprises dans leur recherche de main-d'œuvre qualifiée. Pour y parvenir, il importe d'accélérer la cadence et d'accueillir davantage de nouveaux arrivants.

Des efforts importants seront à faire pour améliorer l'intégration professionnelle des immigrants. De meilleurs résultats sont souhaitables, et le gouvernement du Québec, avec le lancement d'Arrima et les récents investissements en francisation, a posé les jalons d'une meilleure intégration des nouveaux arrivants.

Déjà, le bilan du Québec s'améliore. La situation des immigrants sur le marché du travail québécois a beaucoup progressé dans les dernières années. Ce signal est positif et confirme qu'il est possible d'accueillir davantage d'immigrants au cours des prochaines années. À terme, c'est toute l'économie du Québec qui en bénéficiera.

Synthèse des recommandations

Recommandation n° 1 : Mettre en place un mécanisme semi-annuel de consultation des entreprises et des organismes les représentant afin d'évaluer les besoins en main-d'œuvre.

Recommandation n° 2 : Ajuster annuellement les critères de sélection de la plateforme Arrima afin qu'ils reflètent l'évolution des besoins du marché de travail.

Recommandation n° 3 : Exiger que chaque ordre professionnel présente un plan pour offrir des voies d'accréditation à l'intérieur d'une période de 12 mois.

Recommandation n° 4 : Poursuivre les efforts d'intégration des nouveaux arrivants, mesurer les résultats des différentes initiatives et s'assurer que les services offerts sont bien communiqués aux nouveaux arrivants.

Recommandation n° 5 : Augmenter les seuils d'immigration pour répondre aux besoins de main-d'œuvre des employeurs :

- Dans un premier temps, viser un seuil minimal de 60 000 immigrants par année;
- Puis, rehausser le nombre d'immigrants reçus dans une proportion équivalente au poids démographique du Québec dans le Canada (23 %).

Recommandation n° 6 : Augmenter progressivement la part d'immigration économique pour qu'elle atteigne minimalement 65 % de l'immigration totale.

Recommandation n° 7 : Renforcer, de concert avec le gouvernement fédéral, les mesures facilitant la transition du statut temporaire au statut permanent des travailleurs étrangers temporaires qui répondent à des besoins du marché du travail.

Recommandation n° 8 : Procéder à une analyse fine des ressources, humaines et financières, nécessaires pour traiter rapidement tous les dossiers reçus dans le système Arrima et les bonifier au besoin.

Recommandation n° 9 : Entreprendre un vaste effort de communication, tant au Québec qu'à l'échelle internationale, afin de souligner l'importance de l'ouverture à l'immigration et de positionner le Québec comme destination idéale pour les talents venus de l'étranger.